

Campagne d'adhésion 2012

Présentation de l'action de Ville et Aéroport

L'association «Ville et Aéroport», créée en février 2000, est une association nationale d'élus représentant la diversité des situations géographiques comme la diversité des opinions et des idées. Par-delà les clivages politiques traditionnels, nous considérons qu'il convient de réfléchir et d'agir ensemble en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques, en France et en Europe, pour concilier l'exigence économique, les contraintes environnementales et l'impératif de sécurité désormais étroitement liés.

Les élus de « Ville et Aéroport » veulent promouvoir le principe de développement durable appliqué au transport aérien, améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

Dans le cadre de la campagne d'adhésion 2012, vous trouverez dans le dossier d'adhésion la synthèse de nos propositions qui doivent permettre l'application du principe de développement durable au transport aérien et autour desquelles nous souhaitons travailler ensemble.

Celles-ci s'articulent autour de huit axes qui constituent **le contrat de développement durable Etat-Elus-Riverains sur la question aéroportuaire** :

- une politique de développement aéroportuaire maîtrisée et d'aménagement du territoire équilibré sachant que le trafic aérien va doubler à l'horizon 2030
- un plan de réduction des vols de nuit pour les plates-formes situées en zone urbanisée
- une répartition équitable des retombées économiques et fiscales pour les riverains d'aéroports
- une harmonisation des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) et des Plans de Gêne Sonore (PGS) ainsi qu'une meilleure gestion de l'urbanisme en zone C des PEB (révision de l'article L.147-5 du code de l'urbanisme)

- une amélioration du dispositif d'aide aux riverains qui instruit les dossiers d'aide à l'insonorisation des logements inclus dans les PGS
- un renforcement de la fiscalité écologique du transport aérien passant par une internalisation des coûts environnementaux
- une meilleure concertation publique via la mise en place des communautés aéroportuaires autour des grands aéroports et des sociétés aéroportuaires pour la gestion des grands aéroports régionaux
- une évaluation de l'impact sanitaire dû au trafic aérien et le financement d'une grande enquête épidémiologique à l'échelle nationale

Afin de corriger le déséquilibre du système aéroportuaire parisien, un complément d'infrastructure aux aéroports existants, relié par le rail et la route de façon performante (distance-temps réduite), devra être décidé par le politique afin d'anticiper l'état de saturation environnementale autour des aéroports franciliens.